

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2324

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Aides aux associations 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2324**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs - Aides aux associations 2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément à la délibération-cadre du Conseil n° 2017-2181 du 18 septembre 2017 portant orientation de la politique métropolitaine en direction de la vie associative, les subventions aux associations sont toutes portées, depuis 2018, par chacune des directions opérationnelles concernées.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne, également, comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir, par le biais de subventions, un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiennes et collégiens, menées avec le concours d'associations.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1390 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 49 000 € dans le cadre de la campagne annuelle des associations 2022 (pilotée par la délégation solidarités, habitat et éducation).

Les 7 projets associatifs subventionnés dans ce cadre-là feront tous l'objet d'un bilan pédagogique et financier à la fin de l'année scolaire en cours (en juin 2023 et conformément à la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1390 du 16 mai 2022).

III - Programme d'actions pour 2023

Dans le cadre de la campagne annuelle des associations 2023, il est proposé d'apporter plusieurs aides. Les projets mis en œuvre par 11 associations concernent des domaines tels que la citoyenneté, la découverte des métiers ou encore l'ouverture culturelle, selon la répartition suivante et dont des précisions sont apportées dans l'annexe :

1° - Rallye mathématique de l'Académie de Lyon

Il est proposé d'apporter une aide de 1 200 € à l'association Rallye mathématique de l'Académie de Lyon dans le cadre de l'organisation d'un rallye annuel de mathématique à destination des élèves métropolitains (notamment des élèves du niveau 3^{ème}). L'un des objectifs est, notamment, de promouvoir la démarche scientifique auprès des jeunes filles, contribuant ainsi à l'égalité filles-garçons en cohérence avec la démarche écocitoyenne.

2° - L'éveil aux métiers de Lyon Métropole

Dans le cadre des actions de découverte des métiers manuels proposées par l'association L'éveil aux métiers de Lyon Métropole, il est proposé d'aider l'association à hauteur de 1 000 €.

3° - Mouvement pour une alternative non violente groupe de Lyon

L'association Mouvement pour une alternative non violente groupe de Lyon souhaite sensibiliser près de 450 élèves au sein de 5 collèges différents autour de la non-violence. Il est proposé d'aider la structure à hauteur de 5 000 €, en cohérence avec la démarche écocitoyenne engagée, dont l'une des valeurs socles est de favoriser le vivre-ensemble notamment en communauté éducative.

4° - Objectif pour l'emploi (OPE)

L'association OPE participe à la découverte des métiers et au parcours avenir des élèves. La valorisation des domaines techniques, scientifiques et numériques, notamment autour de la mixité des filières a, notamment, pour finalité de déconstruire les stéréotypes de genres auprès des élèves. Il est ainsi proposé d'aider la structure à hauteur de 5 000 €.

5° - Entreprendre pour apprendre Auvergne-Rhône-Alpes (EPA-AuRA)

L'association EPA-AuRA a pour objectif de créer des synergies entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise. Dans ce prolongement, il est proposé de soutenir l'association EPA-AuRA à hauteur de 6 500 € afin de permettre à plus de collégiens et collégiennes de bénéficier du programme pédagogique Mini-Entreprise dont l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat sous toutes ses formes.

6° - Observatoire international des prisons section française

L'Observatoire international des prisons organise des interventions scolaires pour sensibiliser les élèves des collèges aux droits humains et aux libertés fondamentales en détention. En cohérence avec la valeur socle du vivre-ensemble de la démarche écocitoyenne, il est proposé d'aider la structure à hauteur de 5 000 €.

7° - Association fondation étudiante pour la ville (AFEV)

L'AFEV souhaite animer un nouveau lieu d'innovation inclusive ouvert sur le quartier à destination des jeunes. Ce lieu se situera au sein de l'ancien collège Truffaut (Lyon 1^{er}). Les élèves du secteur pourront s'y rendre (notamment les 4^{ème} et 3^{ème}). Il est proposé d'aider l'AFEV à hauteur 5 300 €.

8° - Énergie jeunes

L'association Energie jeunes intervient, notamment, en établissement scolaire dans le cadre de son programme ma réussite au collège dont l'un des objectifs est la persévérance scolaire. Il est proposé d'aider Energie jeunes à hauteur de 5 000 €.

9° - Court-toujours

Depuis 2021, l'association organise le festival du film scolaire, un festival de films d'élèves (du CP à la Terminale). Il est proposé d'apporter une aide de 5 000 € à l'association Court-toujours, dans le cadre de l'édition 2023 dont le thème est la liberté (faisant écho aux valeurs du vivre ensemble et de citoyenneté mondiale de la démarche écocitoyenne).

10° - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Rhône-Arc Alpin Interdépartemental (CIDFF)

L'association souhaite sensibiliser les élèves des collèges au respect de chacun et de soi-même, à l'égalité, aux conséquences des stéréotypes de genre et aux violences, afin de favoriser un changement progressif des comportements et favoriser un vivre ensemble plus harmonieux. Il est ainsi proposé d'aider la structure à hauteur de 8 500 €.

11° - Lire et faire lire dans le Rhône

L'association souhaite favoriser la lecture auprès du jeune public par des temps spécifiques (temps scolaire et hors temps scolaire). Des groupes de 6 à 10 élèves seront organisés, animés pendant 6 semaines pour donner le goût de la lecture et favoriser une démarche d'émancipation. Il est proposé d'apporter un soutien à l'association à hauteur de 1 500 € afin de contribuer à une ouverture culturelle et plus globalement, sur le monde, des élèves.

Toutes ces subventions étant inférieures au seuil de 23 000 €, elles ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique et leur versement sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - les principes généraux d'organisation du soutien à l'action éducative des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2023-2024,

b) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement, d'un montant total de 49 000 € répartis comme suit :

- 1 200 € au profit de l'association Rallye mathématique de l'Académie de Lyon,
- 1 000 € au profit de l'association L'éveil aux métiers de Lyon Métropole,
- 5 000 € au profit du Mouvement pour une alternative non violente groupe de Lyon,
- 5 000 € au profit d'OPE,
- 6 500 € au profit d'EPA-AuRA,
- 5 000 € au profit de l'Observatoire international des prisons section française,
- 5 300 € au profit de l'AFEV,
- 5 000 € au profit de l'association Énergie jeunes,
- 5 000 € au profit de l'association Court-toujours,
- 8 500 € au profit du CIDFF,
- 1 500 € au profit de l'association Lire et faire dans le Rhône.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 49 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3309A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-302963-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
